

Écoutez les podcasts du Soir

Retrouvez le podcast quotidien du *Soir* pour s'informer, décrypter et s'inspirer.



« À propos », c'est l'information comme vous l'entendez, avec des sujets racontés et analysés par les journalistes de la rédaction pour mieux comprendre l'actualité.



Découvrez « À propos » et tous les podcasts sur : *Le Soir* (podcasts.lesoir.be ou via l'application), « Podcast Addict », « Apple Podcasts », « Google Podcasts », Spotify et Amazon Music.

TEMPÊTE CIARÁN EN BELGIQUE

Au moins deux morts, dont un enfant de 5 ans



© AFP.

Un enfant de 5 ans est décédé jeudi à Gand, victime de la tempête Ciarán, ont indiqué les autorités communales. L'accident s'est produit dans une plaine de jeux située à proximité de l'hôpital universitaire de Gand. Une branche s'est détachée d'un arbre et est tombée sur deux enfants. L'un est décédé et l'autre a été blessé.

Il s'agit de la deuxième victime mortelle de la tempête en Belgique, après le décès d'une première personne à Gand également. Cette dernière avait été tuée par la chute d'un arbre dans un parc du centre-ville de la Cité des Comtes. Lors de cet incident, une deuxième passante a également été blessée. Elle présente une fracture à la jambe. Il s'agit de deux touristes allemands, une femme de 64 ans et sa fille de 31 ans, a précisé le parquet. La police a appelé la population à ne pas fréquenter les parcs et autres lieux boisés en cas de gros temps.

Un homme a de plus été grièvement blessé par la chute d'un mur de soutènement d'un hangar à Deurne (Anvers), due à la tempête Ciarán, a-t-on appris jeudi auprès de la police locale. Le hangar même ne s'est pas effondré, mais sa stabilité doit être vérifiée. D'autres dégâts ont été renseignés ailleurs à Anvers. Une antenne parabolique a atterri dans le pare-brise d'une auto en mouvement et une autre est tombée sur une voiture en stationnement. Un pan de toiture s'est également affalé. On signale également une tente qui s'est retrouvée sur la chaussée, des arbres entravant la route, des débris qui se sont détachés d'un toit, des feux de circulation temporaires qui se sont envolés et un câble pendant au-dessus de la voie. La police appelle tous les usagers de la route à la prudence.

La tempête Ciarán a entraîné au moins cinq autres décès en Europe : deux en France, une en Espagne, en plein centre de Madrid, une en Allemagne et une aux Pays-Bas. En France (photo), l'une des victimes est un septuagénaire qui « a fait une chute mortelle après avoir été heurté par les volets de l'habitation suite à des vents violents », a précisé à l'AFP le ministère de l'Intérieur. Un chauffeur routier quinquagénaire avait déjà été recensé, tué par un arbre tombé sur sa cabine. BELGA

SOCIÉTÉ

Adoption en Belgique impossible (ou presque)

En Belgique francophone, le statut « célibataire » reste un réel frein au projet d'adoption. Alors que la loi du 24 avril 2003 autorise les personnes seules à adopter, les parents de naissance peuvent poser des facteurs d'exclusion quant au projet de vie de l'enfant.

CHARLOTTE HUTIN

À l'âge de vingt ans, Lucie* en était déjà certaine : le jour où elle désirerait être mère, cela se ferait par l'adoption. Alors, la trentaine à peine entamée et un désir d'enfant qui se manifeste, c'est tout naturellement qu'elle commence ses recherches pour adopter un enfant résidant en Belgique. Un processus qu'elle entame seule, en tant que femme célibataire. « Il se trouve que je n'ai pas de désir de grossesse et pourtant, mon désir d'enfant est bien réel », dit-elle. Lucie le sait, le chemin sera long et difficile. En 2021, lorsque débute la procédure, elle n'imaginait pas que son statut de « célibataire » entraverait à ce point son désir d'être mère. « Arrivant en fin de procédure, je me retrouve dans une quasi-impossibilité d'adopter en Belgique. Il existe une réelle différence de traitement à l'égard des célibataires », regrette Lucie qui a préféré garder l'anonymat par crainte de voir impacter le processus dans lequel elle s'est engagée.

Pour cause, sur l'année 2022, 31 enfants résidant en Belgique ont pu être adoptés en Belgique francophone. Parmi les candidats à l'adoption dite « interne » devenus parents cette année-là : 18 couples de sexe différent, 12 couples de même sexe et... une seule personne célibataire. Alors que l'adoption par les célibataires préexistait déjà la loi du 24 avril 2003 (l'adoption par les couples de



Parmi les candidats à l'adoption dite « interne » devenus parents cette année-là : 18 couples de sexe différent, 12 couples de même sexe et... une seule personne célibataire. © PEXELS.

même sexe sera autorisée dès 2006), « il s'agit de la deuxième adoption par un célibataire en Belgique francophone », souligne Frédéric Lethé, directeur de l'administration de l'adoption en Fédération Wallonie-Bruxelles. « La première a eu lieu en 2020, la seconde en 2022. »

Avant d'essayer ces deux refus, Lucie a pourtant passé toutes les étapes de la procédure avec succès, documents à l'appui. L'enquête sociale fait état d'un projet d'adoption qui semble « mûrement réfléchi », que « Madame se sent prête à aimer et investir » un enfant adopté et qu'elle peut bénéficier « d'un important réseau social, amical et familial ». Le jugement la déclare « qualifiée et apte à assumer l'adoption d'un enfant ».

Un parcours long et difficile

On l'a dit, la procédure d'adoption est un parcours long et difficile qui débute, pour toute candidature – 360 couples

KROLL



PROCÈS

« Est-on encore capable de rendre justice ? »

Ce lundi s'ouvrira le plus gros procès pénal que la Belgique ait connu, « Sky ECC », avec 125 prévenus, plus de 400 cartons. Un défi de taille pour la justice, comme semble en attester le bâtonnier du barreau de Bruxelles.

ENTRETIEN
GUILLAUME DERCLAYE

Dès lundi, le Justitia accueillera un nouveau procès. Les attentats de Bruxelles ont laissé place à la criminalité organisée et au mégaprocès « Sky »/« Encro », du nom des plateformes de communication cryptées utilisées par les prévenus. Craquées par les services de police, elles ont révélé en 2021 un réseau de trafic de stupéfiants international organisé entre l'Amérique du Sud, le Maroc et l'Europe. Le dossier pénal le plus volumineux jamais traité en Belgique sera examiné pendant plusieurs mois.

Face à ce dossier mammoth, les enjeux sont de taille. La masse d'informations et de données à traiter est énorme, tant pour la défense que pour les trois juges ou le procureur fédéral. En juin dernier, plusieurs avocats s'étaient d'ailleurs inquiétés de la difficulté à accéder aux pièces. Il était, au départ, uniquement possible de

consulter le dossier au greffe du tribunal de première instance de Bruxelles, sans téléphone portable, carnet à la main. Le téléphone a finalement été autorisé, laissant aux avocats la possibilité de prendre... des photos de l'écran d'ordinateur auquel ils faisaient face. Il leur a finalement été possible de télécharger et d'imprimer les documents qui les intéressaient parmi les 400 cartons qui contiennent le dossier.

À l'aune de ce mégaprocès, le bâtonnier du Barreau de Bruxelles, Emmanuel Plasschaert et la pénaliste Mona Giacometti reviennent pour *Le Soir* sur les défis posés par ce dossier pour les droits de la défense.

Quel est l'enjeu majeur de ce procès au regard des droits de la défense ? Emmanuel Plasschaert. Je pense que c'est le gigantisme du dossier, que ce soit au niveau du nombre de prévenus, du nombre de faits, du nombre de cartons, *et cetera* qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice de